

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 122 (1996)
Heft: 24

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

comme architecte aussi bien en Suisse qu'à l'étranger, et plus particulièrement en Algérie, où il a été directeur du GERUA (Groupe d'études et de réalisations universitaires en Algérie) de 1981 à 1995. Premier président de la Conférence des groupes d'architectes romands (COGAR), il a été à la tête de cet organe de 1990 à 1992. Au sein de la SIA, Nicolas Joye est membre de la commission 102 « Honoraires des architectes », du groupe de travail Unitas, ainsi que de la commission 1015 « Contrat de prestations globales d'architecture et d'ingénierie » et du groupe de travail « Honoraires » dans le MP 95. Nicolas Joye est propriétaire et directeur de l'Atelier d'Ouchy à Lausanne.

Daniel Kündig, architecte, Zurich
Daniel Kündig, né en 1956, obtient son diplôme d'architecte de l'EPFZ en 1984 et fonde, la même année, son propre bureau d'architecture avec Daniel Bickel, partageant ses bureaux avec S. Hubacher jusqu'en 1991. Parallèlement à sa profession d'architecte, il se consacre à plusieurs activités, notamment dans l'enseignement, et sera plusieurs fois membre de jurys. Au sein de la SIA, Daniel Kündig est membre du groupe de travail Unitas, dont le but est de mettre au point des mesures, des outils et des modèles visant à renforcer la compétitivité des bureaux d'étude indépendants. De là, la

plate-forme « La construction, une démarche culturelle » mise en place en 1992, suivie par la création et le développement, jusqu'en 1995, de FORM, l'offre de cours de la SIA, destinée à promouvoir la capacité d'entreprise des bureaux d'études. Daniel Kündig fera ensuite partie de la commission responsable de FORM et participera également au groupe pilote SMART, créé pour élaborer des modèles de collaboration dans le secteur de la construction, tout en préservant l'indépendance fiduciaire de l'architecte, de l'ingénieur et du concepteur.

Andreas Steiger, ingénieur civil, Lucerne

Après avoir décroché son diplôme d'ingénieur civil à l'EPFZ, Andreas Steiger, né en 1953, a occupé le poste de chef de projet et de délégué pour l'assurance de la qualité chez Basler & Hofmann, Ingenieure und Planer AG, Zurich, et Gruner AG. En 1990, il fonde le bureau d'ingénieurs aujourd'hui enregistré sous le nom d'Andreas Steiger & Partner AG, dont le siège se trouve à Lucerne. Responsable ou membre de nombreux groupes de travail, il a participé au programme « Entretien et rénovation des constructions » et a assumé la direction de la formation MQ des concepteurs au sein de FORM. Depuis 1994, Andreas Steiger est membre du comité de la section Waldstätte.

Candidatures

M. Cédric Aklin, architecte dipl. EAUG en 1995 (Parrains: MM. Yves Cassani et Antonio Casanova)

Mme Christine Haniph, architecte dipl. EPFL en 1995 (Parrains: MM. Pierre Bouvier et Jean-Pierre Stefanini)

M. Stéphane Monnard, architecte dipl. EPFL en 1989 (Parrains: MM. Alexandre Micheli et Michel Nemec)

Mme Verena Best-Mast, architecte dipl. EAUG en 1991 (Parrains: MM. Carlos Hans-Moëvi et Carmelo Stendardo)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, par avis écrit au comité de section, dans un délai de 15 jours. Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

Meilleurs vœux

La SIA présente ses félicitations à ses membres qui célèbrent les anniversaires suivants:

Novembre

90 ans

10 novembre: Orlando C. Lauti, arch., Lausanne

85 ans

27 novembre: Walter de Wursterberger, ing. méc., Commugny

Prix d'urbistique 96 : la commune de Riehen lauréate

A l'occasion de son 10^e anniversaire, le CREM (Centre de recherches énergétiques et municipales, à Martigny) a organisé un concours d'urbistique, destiné à toutes les municipalités suisses, quelle que soit la taille de la commune¹, portant sur des projets de planification, de construction, de gestion ou d'entretien des infrastructures urbaines. Ceux-ci devaient s'intégrer dans une politique communale cohérente et avoir comme objectif à long terme la minimisation des investissements, la diminution des atteintes à l'environnement et la valorisation des ressources indigènes. Afin de garantir l'effet de démonstration, seules des

réalisations existantes, pouvant être visitées, ont été prises en considération.

Commune lauréate: Riehen/BS

Le prix d'urbistique 96 a été remis à la commune de Riehen pour une réalisation originale de réseau de chauffage urbain basé sur la valorisation de la géothermie². Le jury a décidé de primer une réalisation « urbistiquement » intéressante, fruit d'une réflexion

¹Voir IAS N° 15-16 du 10 juillet 1996, pp. 293-294

²Cf. Roux Dominique et Hauber Lukas: « Etat actuel de la géothermie profonde en Suisse », IAS N° 23 du 27 octobre 1993

globale pour l'approvisionnement énergétique communal et la satisfaction des besoins en énergie de chauffage à l'échelle d'une région. Cette réalisation combine plusieurs éléments de production de chaleur permettant de valoriser l'énergie d'origine géothermique: pompes à chaleur, unités de cogénération, chaudières Low Nox. Dès l'été 97, la centrale livrera de la chaleur à la ville allemande voisine de Lörrach. Si les résultats obtenus sont spectaculaires du point de vue énergétique et environnemental, le jury a toutefois émis quelques réserves quant au prix de l'énergie ainsi produite.

Deux autres communes primées: Hérémence/VS et Montreux/VD

Le jury a également décerné deux mentions spéciales aux communes d'Hérémence et de Montreux.

Hérémence a été primée pour une centrale de chauffage de quartier au bois, destinée à remplacer cinq chaudières communales vétustes au centre du village. La centrale permet de valoriser une ressource indigène disponible en abondance, et dynamise la vie économique de cette région de montagne. L'intérêt énergétique et environnemental est élevé, car la centrale a permis de réduire fortement la puissance installée des chaufferies concernées, de diminuer les

émissions dans l'environnement et surtout de contribuer à maintenir l'équilibre écologique de la forêt. La commune de Montreux a été primée pour la construction d'un nouvel aménagement routier, qui a amené la réorganisation d'un quartier urbain. Les conditions de trafic ont été notablement améliorées, les transports publics, les déplacements de piétons et de deux-roues ont été favorisés. Le dossier contient également des réflexions liées à l'environnement (élimination des déblais par voie ferroviaire, installation de systèmes de protection antibruit, etc.). Considéré comme «le chantier du siècle» par la commune, cet aménagement a créé une synergie entre privés et services publics et a permis dynamiser la vie économique de la commune.

Remise du prix

Le prix a été remis le 5 novembre 1996, lors d'un gala officiel organisé par le CREM avec l'appui du groupe des industriels.

*CREM, Morasses 5,
1920 Martigny,
tél. 026/212 540, fax 026/229 977
(Nouveaux numéros dès le 1.11.96:
tél. 027/721 25 40, fax 027/722 99 77)*

20 ans Prix d'Architecture Béton (1977 - 1997)

C'est en 1977 que la Société suisse des fabricants de ciment, chaux et plâtre a décerné pour la première fois son Prix d'Architecture Béton; depuis, cette distinction est attribuée régulièrement tous les quatre ans. Le critère retenu pour juger les travaux n'a pas changé: «Le prix sera attribué pour une réalisation exemplaire, où le béton (mais aussi les agglomérés de ciment) jouent un rôle prépondérant dans l'expression architecturale.» Au cours des années, ce prix a suscité un intérêt toujours croissant de la part des architectes, si bien qu'en 1993, année de sa plus récente attribution, il a rassemblé pas moins de 168 concurrents. Le catalogue publié à l'occasion de chaque concours a également contribué à le faire connaître. Cette publication contient, à côté de la liste illustrée des objets présentés au concours, toutes les constructions primées, accompagnées de photos, de plans et de textes explicatifs. Ces dernières ont également toujours fait l'objet d'une exposition itinérante présentée à l'EPFZ et à l'EPFL ainsi que dans presque toutes les écoles d'ingénieurs.

Le Prix d'Architecture Béton 97 est maintenant ouvert. On peut y présenter tous les objets terminés après le 1^{er} janvier 1990. Le montant du prix s'élève à Fr. 50 000.- et le délai d'admission est fixé au 28 février 1997. Le jury se compose des membres suivants: MM. Arnold Amsler, Winterthour; Bernard Attinger, Sion; Willi Egli, Zurich; Ivano Gianola, Mendrisio;

Adolf Krischanitz, prof., Vienne; André Lasserre, Lausanne et Nicolas R. Weiss, Zurich. Les conditions de participation peuvent être obtenues auprès de la Société suisse des fabricants de ciment, chaux et plâtre, Zurich, tél.: 01/368 16 00, fax: 01/368 16 16.

Demande de places de stages pour étudiants

L'organisation d'échanges IAESTE (*International Association for the Exchange of Students for Technical Experience*) procure depuis 49 ans des places de stages aux étudiants des branches ingénierie, sciences naturelles, informatique et architecture.

IAESTE Suisse est actuellement à la recherche de places de stages pour les mois d'été 1997, à attribuer à des étudiantes et étudiants des 62 pays membres. Autant les entreprises privées que les pouvoirs publics sont invités à faire part de leurs offres. Plus il y a de places disponibles en Suisse, plus nombreux seront les étudiants suisses qui bénéficieront par réciprocité d'une place à l'étranger.

Des renseignements additionnels ainsi que les formulaires d'annonce sont disponibles auprès du Service d'échanges EPFZ, Stages pratiques IAESTE, Rämistrasse 101, 8092 Zurich, tél. 01/ 632 20 67/71, fax 01/ 632 12 64.

Presse écrite - Risques de dérapage incontrôlable

On sait que la publicité fait vivre les journaux et les revues – Ingénieurs et architectes suisses comme les autres¹ – et que cette ressource indispensable à la presse écrite va s'amenuisant, que ce soit du fait d'une conjoncture égrotante ou parce que les publicitaires pensent avoir trouvé ailleurs de meilleurs supports. Les tranches du gâteau publicitaire devenant chères, tous les moyens sont bons pour se les assurer - c'est du moins les pensées que prêtent aux éditeurs et aux rédacteurs certains annonceurs (la vérité oblige à préciser que ces derniers sont très souvent représentés par des agences, parfois peu familiarisées avec les domaines d'activité de leurs clients). C'est pourquoi les rédactions sont souvent sollicitées pour la publication de communiqués de type commercial, arrivant avec la mention « bon annonceur ». Il est heureusement rare que de telles parutions soient la condition du placement d'une annonce.

*Dans son édition du 11 octobre dernier, l'hebdomadaire *Entreprise romande* consacre son éditorial à ce problème sous la plume de son rédacteur en chef Didier Fleck. Avec l'aimable autorisation de notre confrère, que nous remercions ici, nous reproduisons ce texte pour faire comprendre à nos lecteurs pourquoi notre volume d'annonces est plus faible que celui de certains autres périodiques techniques, et parce que cela nous donne l'occasion de préciser que notre rédaction choisit en toute indépendance les textes consacrés à de nouveaux produits qui lui sont soumis, notamment à l'occasion d'expositions spécialisées; en outre, ces communiqués sont traités avec la même rigueur rédactionnelle que le reste de la revue en ce qui concerne la concision, la correction de la langue et l'objectivité de la présentation.*

Puissiez-vous comprendre, chère lectrice, cher lecteur, que l'indépendance de votre revue a un prix. Remplacez dans les propos de Didier Fleck « Fédération des syndicats patronaux » par « SIA, ASIC, FAS, GPE et A³E²PFL », et vous connaîtrez notre position.

Jean-Pierre Weibel

Rudolf Schwenfelder, chef du domaine des périodiques à l'agence de publicité OFA² – celle notamment qui afferme ce journal³ – a lancé lors d'un récent séminaire un gros pavé dans la mare de l'édition des journaux, face à un parterre d'éditeurs et de journalistes précisément.

Sa thèse, en substance : pour ramener les annonceurs vers la presse écrite, celle-ci doit s'ouvrir à un type de

communication « intégrée » qui estompe les frontières entre journaux, périodiques, médias électroniques et... publicité. Son discours est plein de formules et de revendications-chocs : publicité plus informative ; communication globale ; partenariat pour la séduction des lecteurs ; droit de regard des annonceurs dans le domaine rédactionnel ; sponsoring de numéros entiers... Pour faire passer la pilule, M. Schwenfelder affecte de croire que cela n'entamerait en aucun cas la crédibilité de la publication ou de sa rédaction, lesquelles garderaient, selon lui, la possibilité d'écarter les entreprises, marques et services qui ne cadreraient pas avec le journal ou ne présenteraient pas les garanties suffisantes. Argument massue : seul ce nouveau « partenariat » est à même de faire augmenter le chiffre d'affaires.

Ne pas confondre !

Evidemment ! Il est en effet absolument certain que si le soussigné n'avait pas donné depuis des lustres pour consigne aux agences de publicité avec lesquelles il travaille et à ses propres collaborateurs le maintien d'une stricte imperméabilité entre annonces publicitaires et articles rédactionnels, les résultats financiers d'*Entreprise romande* seraient nettement plus brillants.

Quotidiennement, des sollicitations de ce type arrivent soit à l'agence soit à la rédaction, du plus candide (?) donnant-donnant (« Si vous faites un article sur mon affaire, je vous mets une pub ») à des argumentations plus subtiles faisant appel à la vocation de ce journal, voué à la défense et à l'illustration des entreprises. Il faut savoir dire fermement non aux premières pour des raisons de déontologie et expliquer face aux secondes qu'*Entreprise romande* est d'abord l'organe de la Fédération des syndicats patronaux – et revendiquant clairement l'engagement économique et politique que cela suppose – avant d'être celui des associations et des entreprises qui la composent. Et qu'en tout état de cause la rédaction entend garder son indépendance dans le choix des sujets... même lorsqu'il s'agit de la présentation d'entreprises.

Ce n'est, et de loin, pas le cas de toutes les publications, et en particulier des « gratuites » qui ne semblent pas être inspirées par les mêmes principes, mélangant allègrement les genres. Là, par exemple, le « bistrot de la semaine » n'est pas un bon établissement déniché par un rédacteur, mais une entreprise dont le patron a payé quelques centaines ou milliers de francs pour voir un texte à sa gloire publié en plein espace apparemment rédactionnel et sans aucun signe, sans aucune marque qui pourrait indiquer au lecteur qu'il s'agit de publicité.

La démarche est totalement perverse, notamment par ses conséquences. En effet, ou le lecteur ne sait rien de tout cela et, prenant pour argent comptant ce qu'il lit comme s'il s'agissait du travail d'un journaliste, il est honteusement trompé. Ou il est averti de ces pra-

¹ Pour qui les recettes des annonces ont représenté en 1995 plus de quatre fois celles des abonnements.

² Orell Füssli Annonces

³ *Entreprise romande*

tiques, mais sans pouvoir toujours faire le départ entre l'un et l'autre, ce qui le laisse pour le moins perplexe. Pire peut-être: la démarche finit par lui apparaître normale - «puisque ça se fait couramment» - au point que nous recevons des appels du genre: «Combien ça coûte pour faire passer un article dans votre journal?» Le récepteur téléphonique lui-même frémît d'une telle confusion.

Condition de survie

C'est la porte ouverte à ce que, demain, dans la foulée de cette nouvelle normalité, la chronique de politique internationale soit sponsorisée, pour reprendre les euphémismes de M. Schwenkfelder, par l'ambassade d'Israël ou d'Iraq, les échos des travaux des Chambres fédérales paraissent dans une page subventionnée par M. Blocher ou par les Verts, un cahier spécial sur l'économie et l'emploi porte l'empreinte d'une entreprise de travail temporaire et un éditorial sur le capital-risque qui manque aux PME doive ses silences et ses précautions à l'une ou l'autre des grandes banques.

Qu'on nous entende bien: nous souhaitons que ce journal et le plus grand nombre possible d'autres publications soient considérés comme d'assez bons supports pour drainer une abondante publicité illustrant l'activité économique en informant sur les produits et les prestations des entreprises. D'autre part, nous ne fermons pas la porte à des présentations de secteurs et de sociétés petites ou grandes dans diverses circonstances. Mais, encore une fois, la rédaction doit garder la liberté d'un choix inspiré par l'intérêt de l'information et non pas par des raisons financières. Dans un contexte où l'apport publicitaire, considéré globalement, impose déjà certaines exigences, c'est le moins que nous estimions devoir à des lecteurs qui doivent, eux, pouvoir entrer de confiance dans un article rédactionnel et l'appréhender comme tel, le cas échéant en tenant compte de la ligne du journal.

Pour nous, communication globale ou intégrée, dans la bouche d'un publicitaire, sonne comme une grossièreté. Et dussions-nous amener ce journal, par intransigeance à cet égard, à un niveau de publicité zéro, dussions-nous y perdre notre poste parce que nous resterions seul de cet avis – ce qu'à Dieu ne plaise! – nous ne changerions rien à ce principe.

Il y a des amalgames et des compromissions dans lesquels l'homme peut finir par se perdre. Dans le domaine de la presse, la création volontaire d'un espace flou où le monde publicitaire mettrait les pieds en est un. Une pratique de subventionnement direct par l'Etat comme le demandent l'extrême gauche et les syndicats genevois dans les initiatives sur lesquelles nous voterons en novembre en est un autre. Tout aussi inacceptable.

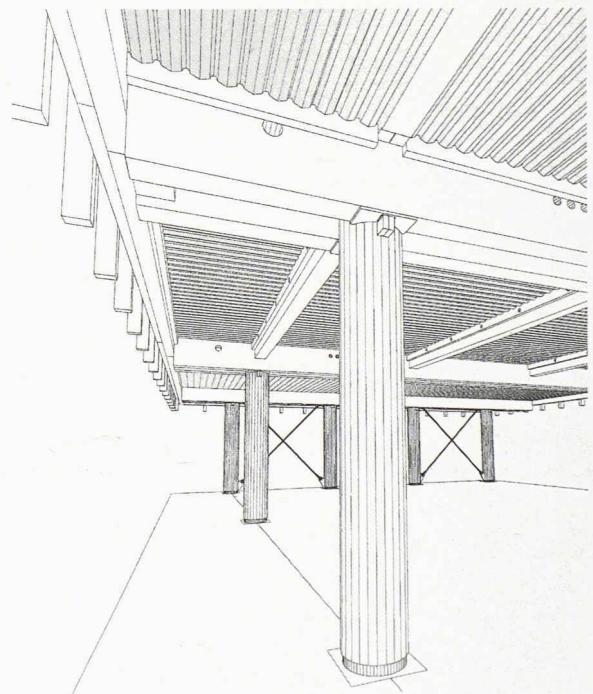
Si on entend lui garder sa double utilité d'informatrice crédible et de témoin démocratique, une presse digne de ce nom doit pouvoir répondre à une définition suf-

fisante d'indépendance et d'éthique. Sinon, elle fait plus de mal que de bien et, aussi navrant que ce soit, il faut la laisser mourir.

Didier Fleck

Forum du bois CSRB - Lignum - Cedotec: Planchers en bois

Mercredi 20 novembre 1996 - Tolochenaz



Les planchers en bois, utilisés couramment par le passé, connaissent un nouvel essor. Aux planchers traditionnels sont venus s'ajouter ces dernières années une large palette de nouveaux produits permettant de répondre aux exigences constructives les plus sévères. Cette «génération» de planchers offre aux concepteurs et aux entreprises de nouvelles perspectives. Ce cours sera l'occasion de recevoir un document de synthèse distribué à tous les participants et de suivre une présentation de nombreuses réalisations qui ont vu le jour dans ce domaine ces dernières années. Il s'adresse aux architectes, ingénieurs et entreprises.

Organisation du cours: Centre romand de la formation continue – CRFC

Direction du cours: Lignum Office romand

Lieu: Ecole de la construction de la FVE - Riond-Bosson, 1131 Tolochenaz

Inscription et renseignements: secrétariat de la SIA vaudoise, avenue Jomini 8, 1004 Lausanne, tél. 021/646 34 21

Finance d'inscription: Fr. 280.– (membres CSRB, Lignum, SIA), Fr. 320.– (non membres)

Nominations à l'EPFL

Le Conseil des EPF a récemment nommé les professeurs suivants à l'EPFL.

Anton Schleiss, professeur extraordinaire

Nommé professeur extraordinaire en conception et construction d'ouvrages hydrauliques au département de génie civil, M. Schleiss, né en 1953, originaire d'Engelberg/OW, entrera en fonction le 1^{er} janvier 1997.

Diplômé de l'EPFZ en génie civil en 1978, il a travaillé comme assistant puis premier assistant au Laboratoire d'hydraulique, hydrologie et glaciologie (VAW) de l'EPFZ, entretenant simultanément un doctorat, titre qui lui a été attribué en 1986 pour une thèse sur le dimensionnement des galeries en charge à revêtement perméable tenant compte de l'effet des forces engendrées par le courant d'infiltrations dans le revêtement et dans la roche et des interactions mécaniques-hydrauliques.

En 1986, il entre chez *Electrowatt Ingénieurs-Conseils* (EWI) à Zurich comme ingénieur spécialisé en hydraulique et dans le domaine des galeries en charge. Il participe comme expert et assure la conduite de nombreux projets et réalisations d'aménagements hydroélectriques en Suisse et à l'étranger, ainsi que des ouvrages fluviaux et côtiers, principalement en Suisse. Son activité lui a valu de participer à plusieurs missions à l'étranger, notamment aux Etats-Unis, en Iran, au Sri Lanka et en Inde. Dans notre pays, il a élaboré et dirigé plusieurs études dans le domaine de l'économie hydraulique, plus particulièrement sur le développement des forces hydrauliques et les débits minimaux dans les rivières utilisées.

Dès 1992, M. Schleiss a été chargé de cours à l'EPFZ en économie d'énergie et pour des petites centrales hydrauliques au département de génie rural. Il est membre de la Commission fédérale de l'économie hydraulique depuis 1993.

Au sein de l'Institut hydraulique et d'énergie du département de génie civil de l'EPFL, M. Schleiss dirigera le Laboratoire de constructions hydrauliques et sera responsable de l'enseignement des constructions hydrauliques et de la recherche interdisciplinaire contribuant à la sécurité et à l'économie des ouvrages (aménagements hydroélectriques, retenues, ouvrages fluviaux et côtiers), à la gestion de l'environnement naturel et construit, ainsi qu'à l'amélioration d'exploitation et l'entretien des aménagements. Il mènera aussi des travaux d'expertise et apportera des appuis spécialisés aux tiers dans le même domaine.

Ian Smith, professeur assistant

M. Ian Smith, né en 1955, a été nommé professeur assistant en mécanique appliquée au génie civil, au Département de génie civil. Il est entré en fonction le

1^{er} octobre 1996 et est attaché au Laboratoire de mesure et analyse des contraintes (IMAC).

D'origine canadienne, M. Smith obtient son diplôme d'ingénieur civil à l'Université de Waterloo en 1978 et son doctorat en mécanique à l'Université de Cambridge (G.-B.) en 1982. Après avoir participé à l'enseignement des cours postgrades depuis 1986 à l'EPFL, il est nommé chargé de cours en 1993 pour le cours de programmation en premier cycle à cinq sections de l'EPFL et de l'Université de Lausanne.

De 1982 à 1991, il travaille au Laboratoire de construction métallique (ICOM) de l'EPFL avec le professeur Manfred Hirt dans le domaine de la mécanique de la rupture et de la fatigue des métaux. Le système électrique de mesure des fissures développé entre 1982 et 1985 lors de sa thèse en sciences des matériaux à Cambridge est amélioré et adapté pour l'aluminium en 1989. M. Smith dirige programmes de recherche, encadre des doctorants et fait des expertises pour des sociétés en Europe et en Amérique du Nord. En 1986, il développe un nouveau secteur de recherche à l'ICOM : systèmes de connaissances, alimenté par deux programmes de recherche du Fonds national et un projet EUREKA. Deux systèmes de connaissances sont développés pour l'utilisation dans l'industrie, dont un vendu à plus de trente-cinq exemplaires en Europe, en Amérique du Nord et au Japon. Dès 1991, M. Smith est adjoint scientifique au Laboratoire d'intelligence artificielle au département d'informatique sous la direction du professeur Boi Faltings. Sa recherche a eu de nombreuses retombées pratiques, dont un produit de CAO intelligente qui servira de base à des projets de la Commission pour la technologie et l'innovation et à un projet EUREKA. Il s'occupe des aspects pratiques de la conception et de l'entretien des structures depuis sa première tâche dans un bureau d'ingénieurs en 1975. Dès son début à l'EPFL en 1982, les contacts industriels font partie intégrante de son travail. Il collabore avec des sociétés et des bureaux d'études en Suisse, en France, en Grande Bretagne et aux Etats-Unis dans les domaines de l'évaluation et de la réparation des structures, des mesures de contraintes, de conception des structures et de systèmes de connaissances.

Outre sa collaboration étroite avec le professeur Gerhard Schmitt de l'EPFZ depuis 1989, il maintient des contacts scientifiques en dehors de l'EPFL sur plusieurs fronts. Il est vice-président de la commission de travail VI « Informatique » de l'AIPC et de deux commissions de l'*American Society of Civil Engineers* (ASCE), aussi fondateur et président de l'*European Group for Structural Engineering Applications of Artificial Intelligence*, qui compte plus de 120 membres dans seize pays européens. Il est auteur de plus de noixante articles scientifiques, rédacteur de cinq ouvrages et membre du comité permanent de lecture pour six journaux scientifiques internationaux.